



# COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

SUPPLÉMENT À C.P.S. Nouvelle série N°65 (N°147) –1,50 €

27 juin 2017

**GROUPE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE  
LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE**

**Face à l'offensive de Macron et de son gouvernement, la responsabilité des confédérations ouvrières, CGT et FO, de la FSU et de l'UNEF est de condamner sans réserve et de combattre :**

- les lois scélérates : prolongation de l'état d'urgence, projet de loi « renforçant la sécurité antiterroriste et la sécurité intérieure »**
- les ordonnances, qui doivent « exploser » le droit du travail**

**Rupture immédiate de toute concertation avec le gouvernement, front unique des CGT, FO, FSU, UNEF pour organiser le combat !**

## **Elections législatives : confirmation d'une défaite d'une ampleur exceptionnelle**

Les résultats des premier et second tours des élections législatives aggravent la défaite subie par le prolétariat et la jeunesse lors de l'élection présidentielle. Au premier tour, les partis et organisations que l'on peut considérer comme issus du mouvement ouvrier (PS, PCF, NPA, LO, POID) obtiennent 10,95% des exprimés (5,21% des inscrits). Les partis et organisations bourgeoises (FN, LR, LREM, MODEM, Divers droites) obtiennent 76,43% des exprimés (36,4% des inscrits).

Au second tour, la concrétisation en termes de représentation à l'Assemblée nationale est une majorité écrasante pour les partis et organisations bourgeoises : 308 LREM, 42 MODEM, 17 UDI, 113 LR, 9 FN, 7 divers droite, 12 divers gauche, 1 EELV. Le PS, héritier de la SFIO, est ramené à un niveau le plus bas de son histoire depuis 1906 : 30 députés. Le PCF maintient 10 députés.

Au premier tour des élections législatives, le mouvement à la botte de Mélenchon, La France insoumise, recueille 11,01 des exprimés (5,25% des inscrits). Au second tour, La France insoumise obtient 17 députés. Mais comme l'indiquait la déclaration de notre groupe en date du 26 avril 2017 à propos de la candidature Mélenchon, « le vote pour Mélenchon ne compense en rien la défaite électorale. Il était le candidat de la « mère patrie », candidat pour la destruction des partis issus du mouvement ouvrier, dont le modèle est Podemos en Espagne. Sous couvert d'une vague promesse de « réformer les

*institutions », il s'agissait en réalité d'une candidature ultra-bonapartiste, « au-dessus des partis » mais aussi des classes, subordonnant les masses au bon vouloir d'un « sauveur suprême », les renvoyant ainsi loin en arrière du point de vue de leur conscience et de leur indépendance politiques. Le ralliement à sa candidature d'une partie de l'électorat traditionnel pour les partis issus du mouvement ouvrier (PS, PCF) est une expression du désarroi politique de l'ensemble du prolétariat et de la jeunesse ».*

Quant à la réalité du score de La France Insoumise lors des législatives, on peut citer une tribune de Noblecourt parue dans *Le Monde* du 24 juin : « Au soir du second tour des législatives, dimanche 18 juin, tous les politiques s'en sont alarmés. Du Premier ministre, Edouard Philippe, à François Baroin (LR) en passant par Marine Le Pen (FN) et Jean-Christophe Cambadélis (PS), ils ont pointé le taux astronomique de l'abstention : 57,36 %, un triste record sous la V<sup>e</sup> République. Un chiffre qui écorne sévèrement la représentativité de l'Assemblée nationale. Jean-Luc Mélenchon est allé plus loin, mettant en cause la légitimité de la majorité macroniste. Avant même d'avoir la confirmation de son élection, dans la 4<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, le chef de file de La France insoumise (LFI) a vu dans cette " abstention écrasante " une " signification politique offensive " : " Notre peuple est entré dans une forme de grève générale civique ". A

*ses yeux, Emmanuel Macron n'a pas " la légitimité pour perpétrer le coup d'Etat social ", à savoir la réforme du code du travail. Mais les " insoumis " ont aussi été victimes de cette " grève civique ". Dans sa circonscription marseillaise, avec une abstention de 64,22 %, M. Mélenchon n'a été élu que par 19,96 % des inscrits. En Seine-Saint-Denis, où LFI a conquis sept circonscriptions sur douze, l'abstention s'est envolée : 67,78 % dans la 1re, 70,48 % dans la 2e, 70,38 % dans la 4e, 60,32 % dans la 7e, 68,57 % dans la 11e. Conséquences : Eric Coquerel a été élu par 15,52 % des inscrits, Stéphane Peu par 15,7 %, Marie-George Buffet par 16,28 %, Alexis Corbière par 21,36 %, Clémentine Autain par 17,49 %.* »

Pour le prolétariat et la jeunesse, il ne s'agit pas d'une défaite ordinaire. Elle pose immédiatement la question de la survie même du PS en particulier, et marque une nouvelle étape vers la disparition du PCF, comme parti ayant une influence électorale. Cet écrasement électoral vient de loin. Depuis 1981, en 1981, 1988, 2012, les travailleurs ont donné une large majorité à l'Assemblée nationale au PS et au PCF. A chaque fois, et de manière toujours plus brutale pour le prolétariat, contre ce vote, des gouvernements d'alliance avec des forces bourgeoises (Verts, radicaux, etc.) ont été mis en place, répondant en tout point aux exigences de la bourgeoisie. A chaque fois, les majorités PS-PCF à l'Assemblée ont avalisé toutes les attaques contre la classe ouvrière et la jeunesse.

Pour la bourgeoisie c'est une victoire totale. Avec l'élection de Macron, elle reprend le contrôle direct de la présidence de la république. Avec la nouvelle Assemblée nationale, elle dispose d'une majorité écrasante à sa botte. Lors des dernières élections, c'était l'enjeu pour la bourgeoisie.

Les conditions politiques sont réunies pour à nouveau faire jouer à plein les institutions réactionnaires de la V<sup>e</sup> république vers l'objectif politique de de Gaulle avec l'instauration par un coup d'état d'un régime bonapartiste : liquidation des libertés démocratiques, destruction des organisations, partis et syndicats, du

prolétariat instauration d'institutions à caractère corporatiste.

Le nouveau gouvernement constitué par Macron comprend des composantes issues des LREM, du MODEM, du groupe parlementaire formé par l'UDI et les « constructifs » qui ont scissionné des LR. La raison du ralliement de ces derniers au gouvernement Macron-Philippe est sans équivoque. L'un des députés ralliés, Riester, déclarait : « *Ce n'est plus une question de parti mais une réflexion sur le travail parlementaire : plutôt que de s'opposer systématiquement, nous avons décidé de participer à des réformes que l'on n'osait même pas imaginer dans nos rêves les plus fous* ».

Au second tour des élections législatives, l'abstention (57,35% des inscrits) et les votes blancs ou nuls (9,87% des inscrits) ont battu tous les records. Manifestement, l'abstention a été massive parmi l'électorat du PS et du PCF. Elle est significativement plus élevée dans les circonscriptions qui avaient voté le plus pour Hollande, candidat du PS à la présidentielle en 2012, et pour les candidats du PS et du Front de gauche lors des législatives qui ont suivi. Le « Front républicain », l'appel à voter Macron au second tour de l'élection présidentielle, celui à voter pour les candidats des partis bourgeois pour faire « barrage au Front national » lors des législatives, ont aggravé la défaite. Dans une situation où était éliminé tout candidat de partis issus du mouvement ouvrier, et donc où était impossible tout vote de classe, cet appel, sous couvert de « lutte contre le FN », visait à amplifier la victoire de la bourgeoisie, à donner par avance plus de force encore à l'offensive du gouvernement constitué par Macron. Quant à l'abstention, elle est une matérialisation de l'immense désarroi politique du prolétariat. L'abstention, loin de dessiner une issue positive pour le prolétariat, contrairement à ce que nous disent Mélenchon et l'« extrême gauche » (NPA, POI, POID), ne fait que manifester l'impasse dans laquelle il se trouve, l'absence terrible d'issue politique pour lui.

---

### **Phase terminale de l'existence du PS ?**

---

Lors du premier tour de l'élection présidentielle, Hamon, candidat du PS, n'avait recueilli que 6,36% des exprimés (4,82% des inscrits), perdant près de 8 millions de voix par rapport à Hollande en 2012.

Au premier tour des élections législatives, les candidats du PS ont obtenu 7,44% des exprimés (3,54% des inscrits). Pour le second tour, seulement 65 candidats se sont qualifiés, et 125 sortants ont été éliminés dès le premier tour.

Le PS n'obtient que 30 députés élus contre 280 en 2012. Il est rayé de la carte dans le Nord et le Pas-de-Calais, dans les Bouches-du-Rhône, ses bastions historiques hérités de l'ancienne SFIO. Il disparaît totalement dans les circonscriptions de grandes villes

comme Lyon, Toulouse, Grenoble. Il ne conserve qu'un député à Paris contre 9 en 2012. Il faut noter que 10 députés PS ont été élus parce que le président « jupitérien », comme il se désigne lui-même, a décidé de les épargner en ne présentant pas face à eux de candidats LREM.

Hollande avait confié une mission à Cambadélis : faire « hara-kiri » le PS. Au soir du second tour des élections législatives, l'homme de main sans foi ni loi, lui-même éjecté spectaculairement de sa circonscription à Paris, Cambadélis, a démissionné. Il considère que sa mission est accomplie.

Force est de constater qu'aucune résistance significative à la liquidation du PS ne s'exprime. Les

rats se préparent à quitter le navire. Hamon va constituer son mouvement ; Hidalgo et Aubry ont formé le leur, « Demain ». Hamon et Hidalgo ont ostensiblement boycotté le conseil national du PS du 24 juin.

Le bureau national du PS du 20 juin aurait vu s'affronter les partisans du refus d'un vote de confiance au gouvernement et ceux partisans de s'inscrire dans une « opposition constructive ». La presse commente en expliquant que le PS aurait décidé de se situer dans l'opposition. Mais *Le Monde* du 20 juin indique : « *La formulation proposée par la direction pourrait laisser la porte ouverte à un vote d'abstention des députés* ».

Le conseil national du PS du 24 juin a adopté une résolution revendiquant le vote Macron : « *Nous sommes fiers d'avoir contribué à freiner la poussée nationaliste en soutenant explicitement le Président de la République, sans réserve ni condition* ». Avec environ 85 % des votes, cette résolution affirme « *Nous nous situons donc clairement dans l'opposition au gouvernement d'Edouard Philippe. Nous ne voterons pas la confiance à ce gouvernement* ». Mais selon le *Journal du Dimanche* du 25 juin, « *la décision du parti ne s'impose pas aux députés. Olivier Faure, le patron du groupe à l'Assemblée, répète qu'il faudra être "vigilant" et en même temps "constructif" vis-à-vis du gouvernement. "Il y aura cohabitation de lignes", reconnaît Stéphane Le Foll, qui hésite alors que quelques députés pourraient voter pour* ». Et selon *Le Monde* du 24 juin : « *Reste une inconnue : le sort des députés PS qui voteraient la confiance. Le PS n'a pas décidé si cela valait exclusion ou pas. L'opposition ne va pas de soi au sein des députés PS (...) plusieurs dissensions apparaissent au sein de la trentaine de membres du groupe socialiste. Tout le monde n'est pas convaincu de la pertinence d'une opposition pure et simple au nouvel exécutif. Surtout ceux qui ont été élus sans candidat de La République en marche (LREM) face à eux* ».

O. Faure cité plus haut déclare : « *mon objectif est de maintenir la cohésion d'un groupe partagé entre trois positions : ceux qui veulent voter contre la confiance, ceux qui défendent une « abstention vigilante » et ceux qui sont tentés de voter pour.* » Tout le monde comprend que « l'abstention », voire le vote pour d'une partie des députés PS, aurait en réalité la signification d'un soutien au gouvernement Macron-Philippe, un « laisser-passer » aux ordonnances et à la loi liberticide dite « antiterroriste ». Elle signifierait que le PS fait un pas supplémentaire en direction de sa propre tombe. Quant à Valls, après avoir été rayé de la liste des députés PS, il a démissionné du PS. Il envisage de rejoindre, s'il se constitue, le groupe des « progressistes » pro-Macron que tente de constituer le dissident du PS Falorni avec le PRG et des dissidents de l'UDI. Il vient d'être coopté comme député apparenté LREM. Actuellement SDF de la politique, il a été élu de justesse dimanche 18 juin dans l'Essonne face à la candidate de La France insoumise Farida Amrani avec 50,3% des voix. Soit 139 voix d'écart. Farida Amrani a annoncé qu'elle comptait contester les résultats. De plus, Valls doit son élection au fait que LREM et le PS, dernier cadeau de Cambadélis, avaient décidé de ne pas présenter de candidat face à lui.

La bourgeoisie exulte : la liquidation du PS en tant qu'organisation issue du mouvement ouvrier ferait plus que compléter la défaite historique du prolétariat et de la jeunesse lors des dernières élections. Le PS, malgré son dévouement absolu à la défense du capitalisme et de l'Etat bourgeois français, et en fait dans une contradiction qui peut bientôt se révéler mortelle, est resté un parti d'origine ouvrière, qui a occupé la place de la SFIO, quand celle-ci s'était auto-liquidée. En l'absence de parti ouvrier révolutionnaire, l'existence de ce parti a donné la possibilité au prolétariat, au minimum pour se différencier de la classe bourgeoise et de ses représentants, de se compter. Cela vaut aussi pour le PCF.

---

### **Instauration de l'état policier : pas d'interruption**

---

Le premier conseil des ministres du 22 juin du nouveau gouvernement a donné son aval pour la soumission à l'Assemblée nationale dès juillet de deux projets de loi.

Le premier est la reconduction de l'état d'urgence jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Ce projet a pour but de faire la jonction avec le second intitulé « *projet de loi renforçant la lutte antiterroriste et la sécurité intérieure* ». Ce projet inscrit dans le droit commun les dispositions de l'état d'urgence. C'est l'état d'urgence en permanence.

Mais ce projet de loi va plus loin. En résumé, sans aucun contrôle des autorités judiciaires, il donne le pouvoir aux policiers de prolonger les gardes à vue, aux préfets d'interdire les manifestations, au ministre de l'intérieur d'assigner à résidence. Le texte prévoit qu'un certain nombre de mesures, telles les contrôles d'identité, les fouilles de bagages et de véhicules, mais aussi la fermeture de lieux de culte ou de certains espaces publics - c'est le droit de manifester qui est visé -, ou encore l'assignation à résidence pourront être mises en œuvre par ces autorités

administratives, sans l'intervention d'un juge judiciaire.

Notons aussi la possibilité exorbitante accordée aux préfets d'appliquer sans jugement l'imposition du bracelet électronique à telle ou telle personne, c'est-à-dire la condamnation pénale qui était jusqu'alors l'apanage des autorités judiciaires. Certes personne ne peut se leurrer sur « l'indépendance » des juges par rapport à la bourgeoisie. Il n'empêche que le fait de permettre à l'appareil policier de prendre des mesures qui relevaient jusqu'alors du pouvoir judiciaire est une avancée considérable vers l'Etat policier.

Dans le même temps, la répression policière ne connaît pas d'interruption. Semaine après semaine, les condamnations de manifestants font l'objet d'un flux continu. La chasse aux « migrants », en

particulier à Calais, est impitoyable et prend une ampleur effroyable. Pour le gouvernement, il s'agit de renforcer l'arsenal des lois permettant de réprimer préventivement toute tentative de combattre la politique du gouvernement. Il s'agit de museler plus que jamais le prolétariat et la jeunesse. Face la marche à l'État policier, il faut noter la soumission totale des dirigeants des confédérations FO de CGT, de ceux de la FSU et de l'UNEF. Leur silence vaut approbation. Elle vaut capitulation totale sur le combat indispensable, absolument nécessaire et vital, pour la défense des libertés démocratiques, en particulier le droit de s'organiser, le droit de grève et de manifestations.

---

### **Ordonnances : une déclaration de guerre au prolétariat**

---

Quelles que soient les nuances dans les publications du *Parisien* (menacé de procès par la ministre du Travail !) ou dans celles du *Monde* du 22 juin sur le projet de loi d'habilitation du gouvernement à procéder par ordonnances, il ne fait aucun doute que les projets du gouvernement sont parfaitement connus depuis des semaines. Il s'agit en résumé :

- d'attribuer une place décisive à la négociation collective d'entreprise en élargissant ses champs de compétence ;
- d'instaurer un référentiel pour le montant de l'indemnité octroyée par le conseil des prud'hommes en cas de licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse ;
- de renforcer la capacité à adopter un accord d'entreprise (un référendum peut être organisé à l'initiative du patron) ;
- de redéfinir le rôle de l'accord de branche (qui ne vaut qu'en l'absence d'accord d'entreprise) et réduire le nombre de branches. La branche ne traiterai obligatoirement que le salaire minimum ;
- de simplifier les Institutions représentatives du personnel (fusionner CE, CHSCT et DP dans une instance unique). Ici, il s'agit d'abord de liquider le rôle des délégués du personnel (DP), pour que ne subsiste qu'une instance de participation-cogestion, mettant les représentants du personnel sous la coupe des patrons ;
- de renforcer la pratique et les moyens du « dialogue social » (vers l'association capital-travail) et de donner du « grain à moudre » aux syndicats : mise en place du chèque syndical - c'est-à-dire « l'affiliation obligatoire », qui est la négation de l'existence de syndicats de classe ; récompenser l'engagement syndical - en réalité l'engagement dans la « cogestion » des dirigeants syndicaux - par la « reconnaissance dans les carrières ».

A cela s'ajoute dans le projet de loi d'habilitation l'introduction d'un « CDI de projet », revendication expresse du MEDEF : ce CDI n'offre même pas aux salariés, en cas de rupture, les conditions d'indemnisation prévues dans les règles applicables actuellement pour les CDD.

Jusqu'à présent, les travailleurs des entreprises où il n'y avait pas de syndicat restaient protégés par le code du travail, les accords de branche et conventions collectives qui limitaient l'exploitation. La capacité des patrons à faire adopter un accord d'entreprise va être renforcée, puisqu'ils pourront eux-mêmes décider d'organiser un référendum et faire le chantage à l'emploi.

Ainsi, le projet du gouvernement pousse encore plus loin la logique de la loi El Khomri vers l'atomisation du prolétariat en une poussière d'individus vendant leur force de travail dans un rapport de gré à gré.

Le document de travail remis aux syndicats évoque une « première réforme structurante ». En réalité, il s'agit d'une réforme « destructurante » pour le prolétariat. Ce dernier s'est en effet constitué comme classe pour soi face à la bourgeoisie et son Etat, à travers ses conquêtes ouvrières, ses droits collectifs historiquement liés au processus même de construction des syndicats ouvriers : des unions locales jusqu'aux organisations nationales. C'est pourquoi la démolition du code du travail et de la hiérarchie des normes dont le projet gouvernemental est porteur n'est pas seulement une offensive visant à augmenter l'exploitation de la force de travail ; un autre objectif lui est indissolublement lié : porter un coup violent au mouvement ouvrier organisé et donc aux capacités de combat du prolétariat et de la jeunesse face aux attaques de la bourgeoisie.

Il s'agit pour le gouvernement, avec la procédure des ordonnances, de mener une guerre éclair contre le prolétariat sans lui laisser la moindre possibilité de

combattre, et d'ouvrir la voie dans la foulée aux projets de « réforme » de l'assurance-chômage contre les droits des chômeurs, contre le droit à la retraite avec l'instauration du régime des retraites par points et le droit aux études de la jeunesse ; notamment en instaurant la sélection à l'entrée de l'université. Il s'agit de faire passer les contre-réformes que la

situation du capitalisme français exige et que les gouvernements précédents n'ont pas réussi à faire passer intégralement, il s'agit d'infliger aux travailleurs et à la jeunesse une défaite décisive. Or il est clair que la procédure des ordonnances s'engage avec la complicité des dirigeants de la CGT et de FO.

---

### **Soumission totale des dirigeants de la CGT et de FO**

---

Il faut le dire sans fard : Mailly et Martinez mentent effrontément. Les deux gémissent « *le gouvernement ne met pas cartes sur table* » afin de justifier leur participation à la « concertation ». Mais les « cartes » sont effectivement sur la table depuis des semaines (voir plus haut). Dans un premier temps, les dirigeants ont souscrit à l'accord de méthode à l'initiative du gouvernement définissant le programme de travail « *pour rénover le modèle social* ». Ils y ont souscrit en acceptant de participer à la « concertation » (co-élaboration selon le gouvernement). Ils ont de fait accepté le processus d'élaboration des ordonnances.

Les dirigeants de FO, par la voix de Mailly, se déclarent non opposés aux ordonnances : tout dépendrait de leur contenu ! L'un des négociateurs de FO a déclaré en ce qui concerne les négociations : « *Nous y apportons notre philosophie, pour éviter que la négociation au sein de l'entreprise concerne trop de champs. Nous avons des marges de manœuvres* ».

A vrai dire, pas un jour ne se passe sans que Mailly n'adresse un satisfecit au gouvernement. Il s'agit d'un pas en avant considérable de l'appareil FO dans la prise en charge de la politique gouvernementale. L'appareil FO nous avait habitué à faire des phrases contre la politique du gouvernement (tout en participant au dialogue social et en prenant sa part à la bousille de toute possibilité de combat réel du prolétariat, comme on l'a vu sur la loi El Khomri). Aujourd'hui, même ces phrases ont disparu, et l'appareil est passé au soutien ouvert.

Du côté de la CGT, le communiqué de la confédération en date du 21 juin déclare : « *La CGT a été reçue pour une deuxième et ultime heure de discussion sur le projet de refonte totale de 120 ans*

*de droit du travail. Cela concerne, en effet, la primauté de l'accord d'entreprise sur les conventions collectives et le contrat de travail. Le gouvernement se refuse toujours à mettre un texte sur la table ! Dans le même temps, le projet de loi d'habilitation paraît cet après-midi dans la presse. Le Directeur de cabinet se contente d'exposer les propositions portées par les organisations patronales et syndicales, sans jamais préciser l'étendue des régressions sociales contenues dans les projets d'ordonnances.* »

Pour justifier la participation de la CGT, un dirigeant confédéral précise : « *les réunions permettent d'avoir une meilleure idée des intentions du gouvernement, sans que ce soit contradictoire avec la préparation d'une mobilisation la plus forte possible* ».

Dans un entretien accordé à la *Tribune de Genève*, Martinez déclare : « *On jugera sur ce que le gouvernement propose* ». Et quand le journaliste lui demande comment il juge ce que Macron concocte, il trouve le moyen de dire qu'il « *ne dispose d'aucun texte* ». C'est volontairement ignorer ce que la presse a révélé !

Dans cette même interview, à la question : « *Allez-vous bloquer le pays ?* », Martinez répond : « *Je n'aime pas ces expressions barbares* ». C'est la condamnation sans précédent des plus grandes mobilisations de la classe ouvrière en France, au XX<sup>e</sup> siècle : de 1936 à 1968 (et 1953...) jusqu'à 1995. Ce sont les paroles des pires ennemis du prolétariat de France. C'est le contre-révolutionnaire libéré des réserves les plus élémentaires qui veut rassurer les capitalistes, mais le prolétariat est prévenu : le premier obstacle à écarter ce sont les appareils soumis à la bourgeoisie au sommet des organisations syndicales.

---

### **Comment combattre ?**

---

Le prolétariat et la jeunesse sont sous le coup de deux défaites de grande importance : celle subie sur la loi travail, l'autre lors des dernières élections.

Les appareils portent une responsabilité majeure dans la défaite subie sur la loi El Khomri. Quand la loi a été adoptée sans vote (art. 49-3), ils ont participé à l'élaboration des décrets d'application. Derrière une posture bravache (« *pas de loi travail dans ma boîte* »), la direction de la CGT a poussé ses

syndicats d'entreprise à faire des propositions pour « *revivifier le dialogue et la démocratie sociale dans notre pays en octroyant aux salariés des droits nouveaux d'intervention sur la vie de leur entreprise* », au motif que « *la communauté de travail est aussi composée de salariés qui doivent pouvoir donner leur avis sur la marche de l'entreprise* » (interview de Martinez au mensuel de la CGT *Ensemble* de septembre 2016), ce qui

correspond exactement à l'objectif d'association capital-travail que poursuit le gouvernement Macron-Philippe avec la réforme des instances représentatives et le renforcement de la participation de représentants salariés au Conseil d'Administration des entreprises. D'une manière générale, avant, et bien en amont, pendant et après, les appareils collaborent activement, par le dialogue social, à la préparation et à la mise en œuvre des contre-réformes. Et dans cette affaire, comme dans les autres, ils ont bien insisté : « *La CGT réaffirme sa volonté de réformer le code du travail* ». N'oublions pas qu'ils ont appelé à voter Macron, après avoir refusé d'appeler à voter, au 1<sup>er</sup> tour, pour les candidats présentés par les organisations issues du mouvement ouvrier. Et pour les législatives, « *la CGT n'a pas de candidat aux élections*. » En ce sens, les appareils ont une lourde part de responsabilité dans la défaite historique lors des dernières élections.

L'application des ordonnances constituerait une formidable régression du point de vue des conditions d'exploitation du prolétariat, mais, plus grave encore, si elle passait sans résistance de la classe ouvrière, sans affrontement (même limité) entre les travailleurs et les appareils contre-révolutionnaires (en commençant, pour la rupture du dialogue social).

La question pour les travailleurs, c'est comment surmonter les dernières défaites ? Comment faire face à l'offensive du gouvernement Macron-Philippe ?

Dans l'urgence, le premier pas à accomplir : combattre pour que les confédérations ouvrières, CGT, FO, dénoncent :

**À bas les ordonnances, qu'ils rompent immédiatement avec le gouvernement et que, sur cette base, ils annoncent une mobilisation des travailleurs, dans l'unité, en utilisant les formes avérées de la lutte de classe, pour imposer au gouvernement le retrait des mesures anti-ouvrières.**

Les militants regroupés autour du bulletin *Combattre pour le socialisme* ne cachent pas leur ambition : contribuer à construire le parti ouvrier révolutionnaire, l'internationale ouvrière révolutionnaire sur l'axe : on ne peut aller de l'avant si on craint d'aller au socialisme.

Tout travailleur, tout jeune, qui ne se résout ni à l'avenir de déchéance que promet au prolétariat et à la jeunesse la crise du capitalisme, ni à l'angoissante montée de l'Etat policier (et le racisme d'Etat qui l'accompagne), y a, par nature, toute sa place.

Le 27 juin 2017

**BULLETIN D'ABONNEMENT À « COMBATTRE POUR LE SOCIALISME » (10 NUMÉROS : 20,00 EUROS)**

NOM : .....PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....LOCALITÉ : .....

Chèque à l'ordre de : A.E.P.S. - Envoyer à : A.E.P.S. - 1 bis, rue GUTENBERG - 93100 MONTREUIL